

PORTRAIT SOCIAL

Caf de La Réunion

2019

78 %

de la population
couverte

279 956

allocataires

En 2019, 279 956 allocataires vivent dans le département de La Réunion, ce qui représente 662 598 personnes couvertes par les prestations versées par la Caf, soit 78 % de la population réunionnaise.

À La Réunion, 662 598 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 78 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 69 % à 85 % selon les communes de l'île.

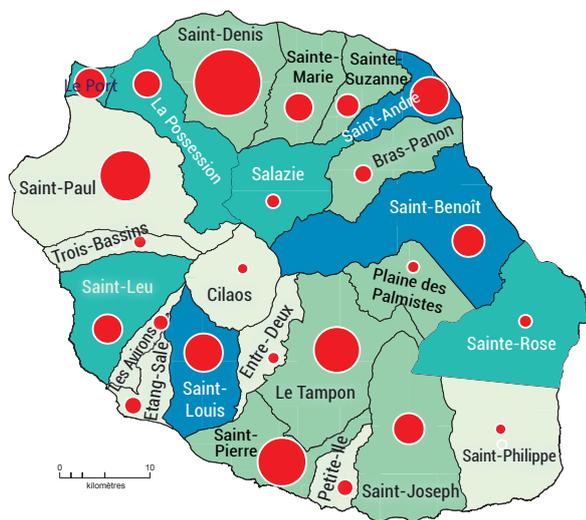
Le département se caractérise par une proportion importante **24 % de familles monoparentales** (contre 14 % au niveau de la France métropolitaine).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus.

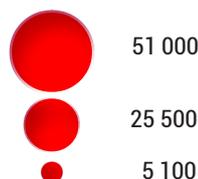
34 % des allocataires sont totalement dépendants des prestations (contre 16 % en France métropolitaine), c'est-à-dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus. Parmi ces allocataires totalement dépendants, 37 % sont des familles, dont majoritairement des familles monoparentales (30 %).

155 871 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 096 €, ce qui représente environ 56 % des allocataires du département, une valeur bien supérieure au niveau national (33 %). Parmi ces allocataires bas revenus, 51 % sont des familles, dont majoritairement des familles monoparentales (32 %). Dans ces foyers bas revenus vivent 159 042 enfants et jeunes (âgés de moins de 25 ans). 6165 étudiants bénéficient d'une aide, soit un peu plus de 2 % de l'ensemble des allocataires.

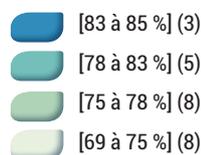
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires Caf en 2019



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 31/12/2019 et Insee RP 01/01/2016
© IGN © Geofla 2.0.2016

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



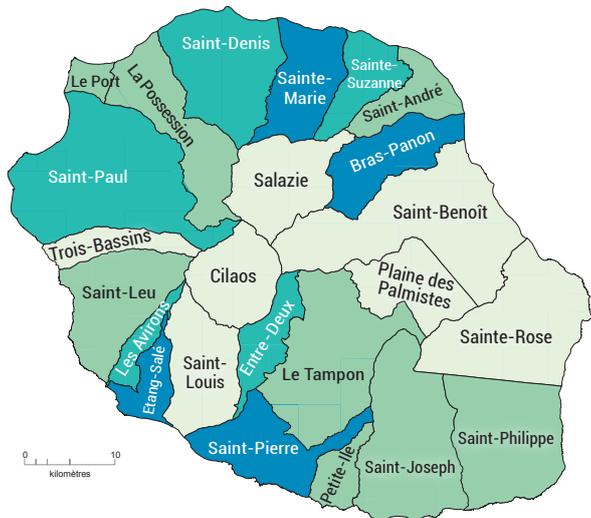
Zoom sur l'enquête
de satisfaction
allocataires

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2018
© IGN * Geofla 2.0.2016

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. Avec un total de **13 494 places**, la capacité théorique d'accueil de La Réunion s'élève en 2019 à 34,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (contre 60,2 pour la France métropolitaine). Elle varie de 15 à 55 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, selon les communes de l'île. À la différence de la métropole où l'accueil chez les assistants maternels est prépondérant, à La Réunion, l'offre proposée par les Eaje est le premier contributeur avec 6 879 places, soit 51 % de l'ensemble des places offertes.

Enfants couverts par la prestation PreParE

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). En 2019, cette prestation couvre 1 617 enfants à charge de moins de 3 ans à La Réunion, soit 4,4 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (au sens des prestations familiales). Au niveau de la France métropolitaine, ce taux s'élève à 7,4 %.

Source : Caf 2019

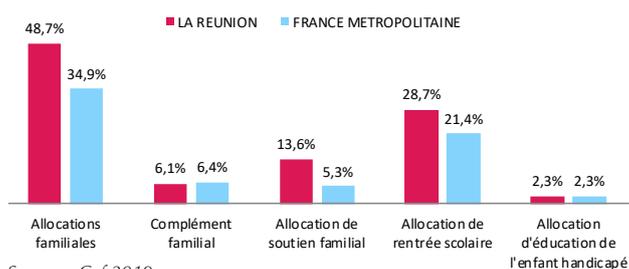
Capacité d'accueil théorique en 2019 :
34,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



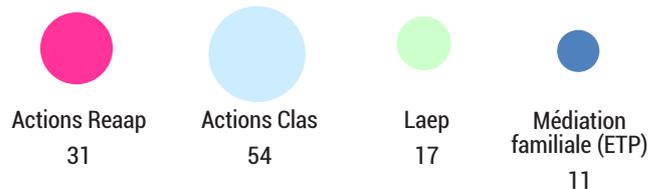
Source : Caf 2019

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > **48,7 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du premier enfant, et **6,1 % obtiennent un complément familial**,
- > **28,7 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- > **13,6 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- > **2,3 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

> **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Dispositifs de soutien à la parentalité



Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

La Caf s'engage également à soutenir la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

Au titre des accompagnements mis en œuvre par la CAF pour soutenir les parents traversant des situations de séparation :

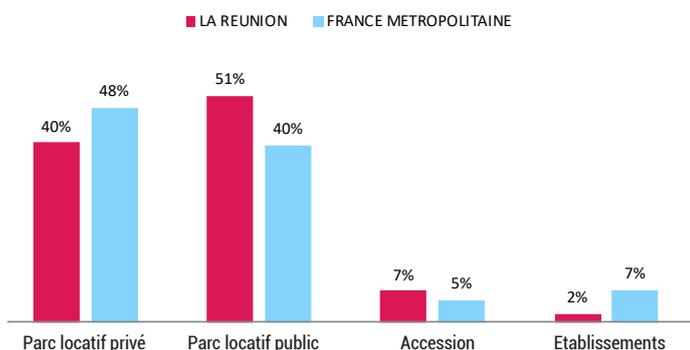
- des séances d'information gratuites « rester parents après la séparation » avec le soutien d'associations de médiation familiale (réactivées fin 2019 avec 4 séances ayant concerné 45 parents sur l'ensemble du département) ;
- les espaces de rencontre, lieu tiers, neutre et transitoire qui permettent aux parents et à leurs enfants d'établir, de reprendre ou de maintenir des relations lorsque l'exercice des droits de visite est interrompu ou rendu difficile dans un contexte de séparation parfois conflictuel.

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



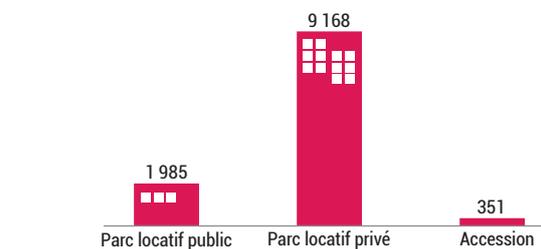
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2019

En 2019, **117 344 foyers** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 284 236 personnes couvertes, soit 33 % de la population totale du département. La Réunion se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public et en accession qu'au niveau national.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2019

Après perception des aides au logement, **11 504 foyers** (soit 10% des bénéficiaires) consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. Le type de parc se révèle un facteur essentiel : 9 168 sont situés dans le parc locatif privé, majoritaire en nombre de logements et présentant des loyers plus élevés, 1 985 dans le parc social.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est un domaine essentiel de l'action de la branche famille. En 2019, la Caf de La Réunion compte **127 443 allocataires percevant au moins un minimum social**, pour un total de 269 981 personnes couvertes.

Cela comprend :

> Le versement du Revenu de solidarité active, le **Rsa pour 101 217 foyers**.

> Le versement à **74 760 allocataires de la Prime d'activité**. Une aide qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Egalement incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 12 828 foyers en 2019.

> Le versement à **20 611 allocataires souffrant d'un handicap** et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah).

15 071 d'entre eux perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'autres revenus.

> Le versement à **5 814 allocataires du Revenu de solidarité (Rso)**. Une prestation propre aux Dom et versée aux personnes d'au moins 55 ans et de moins de 65 ans, et qui sont sans activité professionnelle.

Les pouvoirs publics ont décidé à compter du 1er janvier 2019, une revalorisation exceptionnelle de la Prime d'activité, prestation qui complète les revenus professionnels. Cette mesure permet d'augmenter le montant de la Prime d'activité versée à ceux qui la perçoivent déjà, mais elle permet également de verser cette prime à de nouveaux bénéficiaires, et contribue ainsi à la revalorisation du pouvoir d'achat des personnes en activité. Ainsi, au niveau départemental, entre 2018 et 2019, le nombre de bénéficiaires de la PPA a augmenté d'environ 16 140 allocataires (soit 74 760 bénéficiaires en 2019).

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

